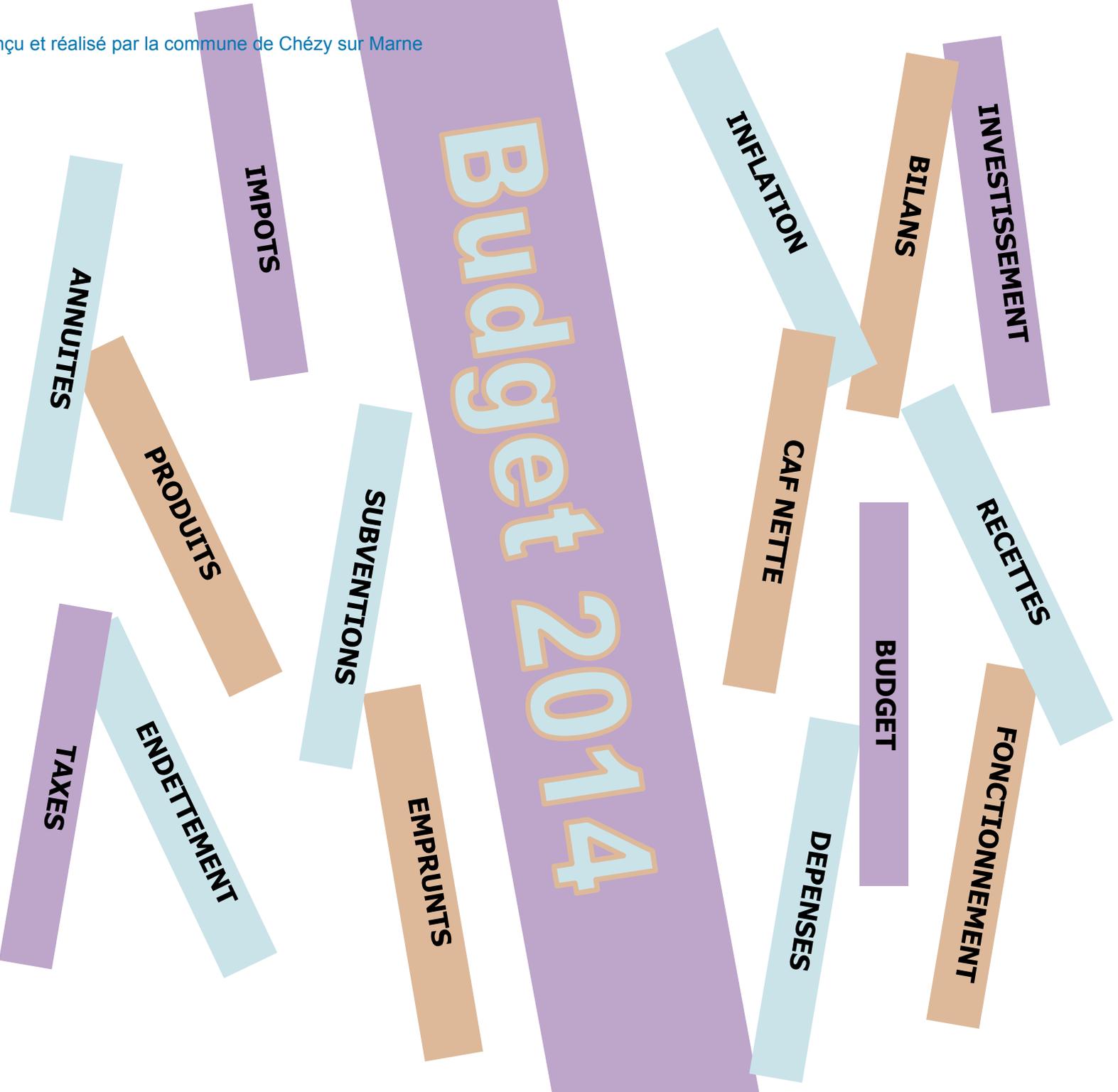


# Nouvel Elan N°66

[www.mairie-chezysurmarne.fr](http://www.mairie-chezysurmarne.fr)



# Sommaire

## **Budget** ..... **Page 3**

- Compte administratif 2013
- Budget primitif 2014
  - Fonctionnement
  - Investissement
  - Analyse financière

## **Aménagement du territoire** ..... **Page 6**

- Travaux hydroviticoles
- Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Travaux Route de la Marne
- Enfouissement des réseaux et extensions
- Travaux de voirie

## **Environnement - qualité de vie** ..... **Page 8**

- Redevance incitative
- Assainissement non collectif
- Compteur intelligent (télérelève)
- Restaurant scolaire
- Sécurité
- Vidéosurveillance
- Ravivage de la flamme ..... **Page 10**

## **Elections Municipales Mars 2014**..... **Page 11**

# Budget

## Compte administratif 2013

Réuni en séance ordinaire le 14 mars 2014 sous la présidence de Bernadette MICHON, le conseil municipal a voté à l'unanimité le résultat du compte de gestion établi par le Percepteur, validant la bonne exécution des opérations budgétaires du Maire.

Les résultats sont rassemblés dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 504 478,28 €	1 223 757,98 €
Dépenses	1 100 633,20 €	1 037 990,79 €
Solde	+ 403 845,08 €	+ 185 767,19 €

Soit un résultat cumulé pour l'année : + 589 612, 27 €

## Budget primitif 2014

### Fonctionnement

#### DEPENSES

**CHARGES DE GESTION COURANTE**  
**614 250,00 €**

Dont

Associations : 25 000,00 €

Contingent Incendie: 35 000,00 €

FNGIR\*: 105 000,00 €

**Intérêts des Emprunts**  
**72 000,00 €**

**Provision pour dépenses imprévues**  
**39 035,93 €**

**Charge du personnel**  
**475 000,00 €**

**AUTOFINANCEMENT**  
**Pour l'investissement**  
**830 725,00 €**

**Total : 2 031 010,93 €**

#### RECETTES

**Excédent reporté**  
**570 610,93 €**

**Produit gestion courantes**  
**226 800,00 €**  
**dont loyers**  
**108 000,00 €**

**Dotation Etats**  
**438 600,00€**

**Impôts 3 taxes**  
**795 000,00€**

**Total : 2 031 010,93 €**

0

\* FNGIR : Fond National de Garantie Individuelle des Ressources, impôt de compensation taxe professionnelle.

# Investissement

## DEPENSES

Remboursement Capital des Emprunts  
187 500,00 €

Investissement  
1 335 720,00 €

Dont  
Route de la Marne: 195 000,00 €  
Travaux Hydroviticoles: 635 000,00 €  
Eglise (voûtes): 96 000,00 €  
Réseaux Route de la Marne: 65 000,00 €  
Cour Maternelle: 13 000,00 €  
Chemin du Mont: 20 000,00 €  
Rue de l'Ange Armé: 13 000,00 €

**Total : 1 523 220,00 €**

## RECETTES

Prélèvement Fonctionnement  
Autofinancement - virement de  
830 725,00 €

Remboursement FCTVA  
61 000,00 €

Subventions  
135 795,00 €

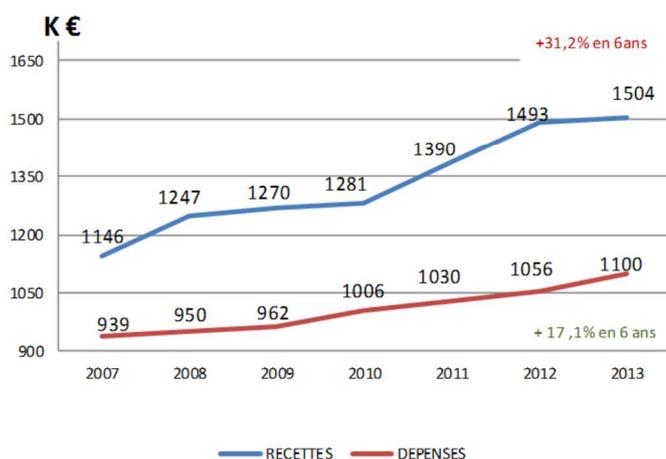
Emprunts avec projet Hydroviticole  
495 100,00 €

**Total : 1 523 220,00 €**

# Analyse financière

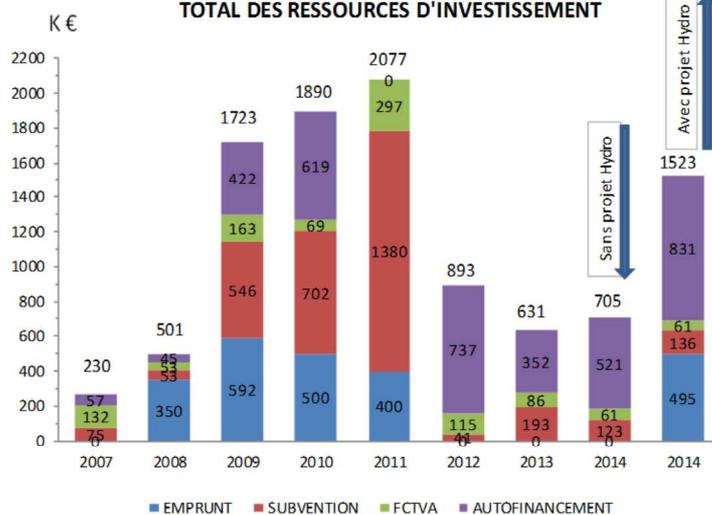
## FUNCTIONNEMENT

### DEPENSES/RECETTES

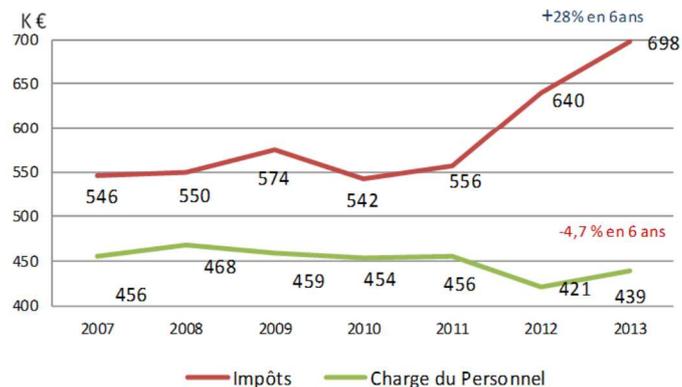


## INVESTISSEMENT

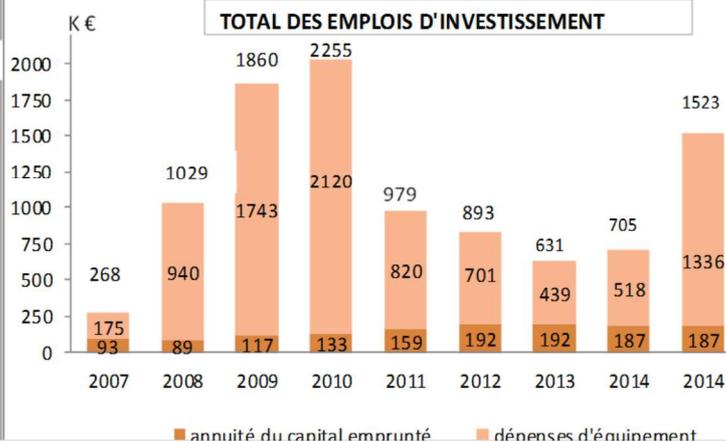
### TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT



### IMPOTS/CHARGES PERSONNEL



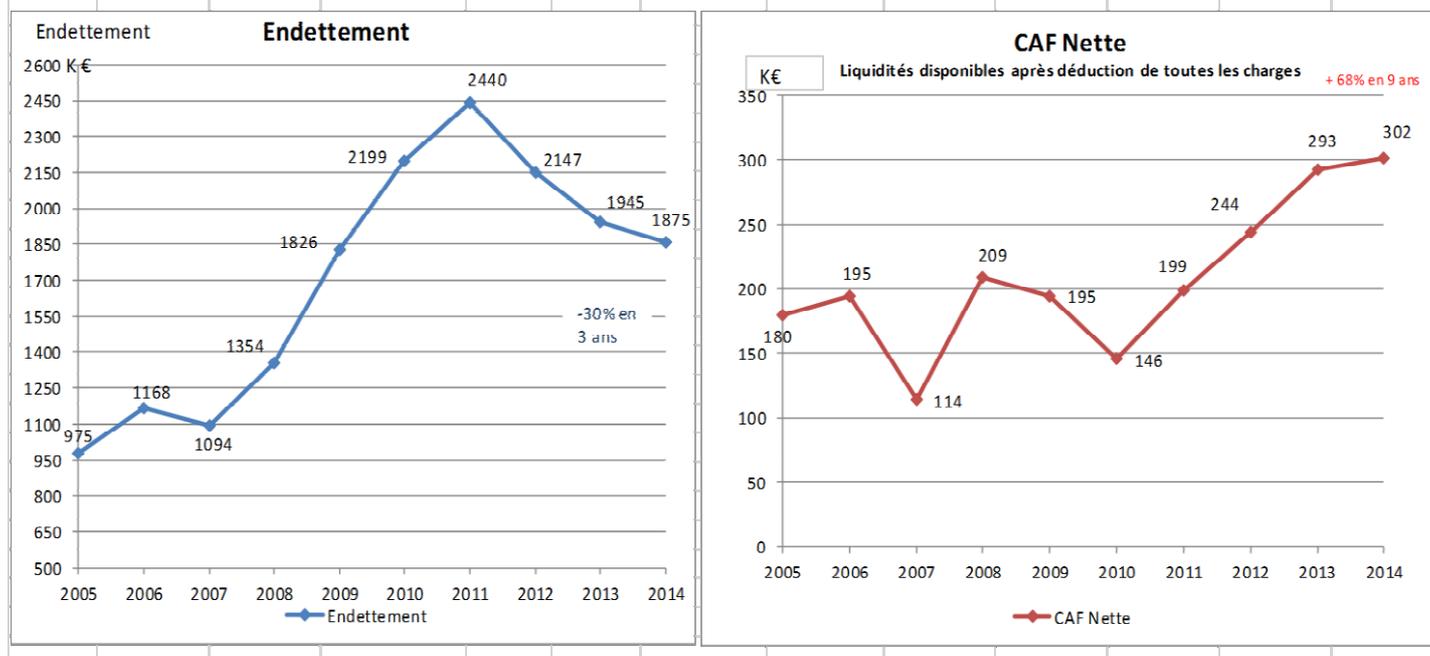
### TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT



**Augmentation en 2012 des impôts liée à la réforme de la taxe professionnelle ce qui entraîne une augmentation des bases par l'Etat et non pas par les communes et n'a pas eu d'influence sur les impôts des contribuables.**

Sources : Trésor Public  
Finances.gouv.fr

## EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT / CAF NETTE (Capacité d'autofinancement)

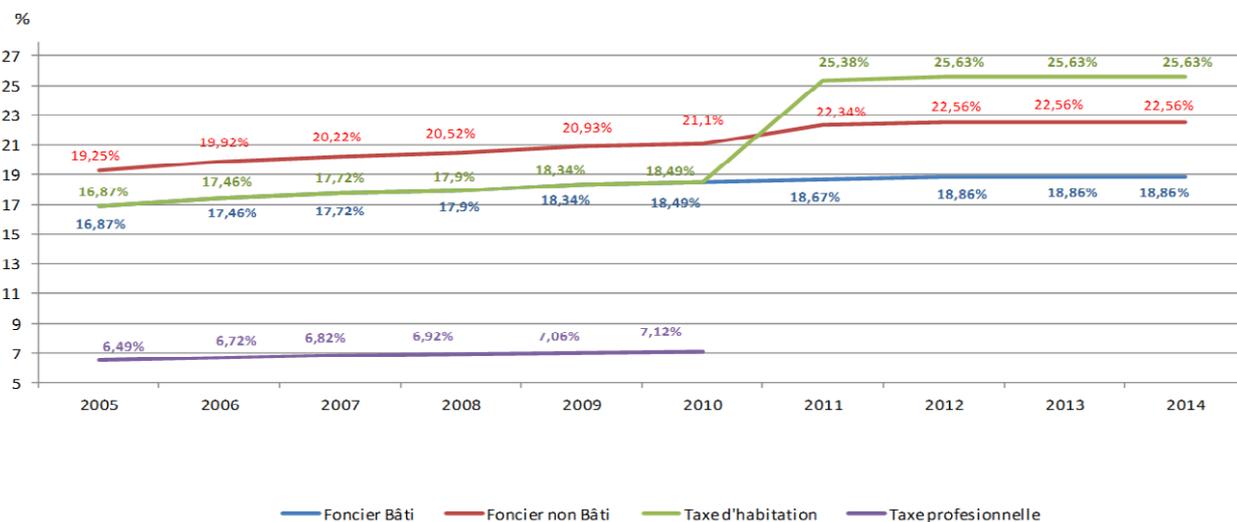


A partir de 2009, l'endettement augmente considérablement pour financer les gros travaux (réfection de la place, bâtiment multifonctions, orages). Mais durant la même période, la capacité d'autofinancement nette (caf) reste à un très bon niveau car les travaux cités sont couverts par des recettes. Elle est en constante augmentation et pratiquement le double que celle des communes du même niveau.

Sources : Trésor Public

Finances.gouv.fr

## Evolution des taxes votées par le Conseil Municipal



**Foncier bâti :** 11,71 % d'augmentation en 9 ans soit 1,3% par an.

**Taxe d'habitation :** 15,19 % d'augmentation en 9 ans soit 1,6% par an. Le taux de 2011 a été augmentée suite à la nouvelle Loi des Finances impliquant la disparition de la Taxe professionnelle afin de compenser la perte de recettes des communes.

Cette augmentation décidée par l'Etat sur le taux de la taxe d'habitation n'a pas eu de répercussions sur l'avis d'imposition de chaque contribuable.

**Foncier Non bâti :** 11,71 % d'augmentation en 9 ans soit 1,3 % par an.

Sources : Trésor Public

Finances.gouv.fr

# Aménagement du territoire

## Travaux Hydroviticoles

L'enquête publique unique s'est déroulée du 21 janvier au 24 février 2014 inclus. Le commissaire enquêteur a tenu ses permanences pendant cinq demi-journées.

Cette enquête publique unique a porté à la fois sur :

- l'utilité publique du projet (DUP).
- l'intérêt général du projet (DIG).
- la mise en compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme.
- son respect du code de l'environnement .

La superficie totale des aménagements concerne 382 hectares dont **175 hectares** de vignes et **207 hectares** de zone agricole.

Les premiers travaux devraient commencer deuxième semestre de cette année et seront modulables en fonction des aléas, des nouvelles réglementations et bien évidemment des remarques formulées et validées par l'enquête publique.

Si nos travaux semblent bien petits au regard des 8 000 hectares du bassin versant du Dolloir (environ 5%), ils sont le premier maillon d'un ensemble qui deviendra obligatoire à très court terme.



L'Etat vient de donner la compétence travaux d'aménagement des bassins versants aux Communautés de Communes. L'enveloppe des subventions ne sera pas extensible, les projets seront plus nombreux, il est utile de conserver notre avance dans la course aux aides financières.

## Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Ce dossier administratif avance sans retard. Le compte rendu du diagnostic territorial ainsi que les choix retenus pour l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ont été présentés à la population le Mercredi 15 janvier 2014.

Après rédaction du PADD et sa validation par le conseil municipal au cours de la séance du 13 février 2014, le bureau d'études commence la mise en place du règlement graphique (zonage).

Cette cartographie sera également présentée à la population en réunion publique.

## Travaux Route de la Marne

Comme nous l'espérons fortement, le Conseil Général a voté les crédits nécessaires pour le revêtement de la chaussée.

L'aménagement sécuritaire et paysager débutera le 17 mars 2014 pour une durée prévisionnelle de 7 semaines. L'entreprise Vallet Saunal est attributaire du marché.

Le déplacement des containers verre et papier à l'extrémité du parking du cimetière contribuera à rendre plus agréable l'entrée du village.



## Enfouissement des réseaux et extension

### Route des Roches

La 3ème tranche (Le Moncet/Pressoir) sera réalisée courant 2014.

### Autres travaux :

Le conseil municipal a délibéré favorablement sur trois projets finalisés :

- Extension des réseaux d'éclairage public Rue de l'Ange Armé.
- Quatrième tranche Route des Roches (pressoir / entrée des Roches).

Ces trois projets vont entrer dans la programmation des travaux du syndicat d'énergie du département de l'Aisne (USEDA).

Deux nouvelles études pour terminer les enfouissements de la Route des Roches sont en cours de réalisation...

## Travaux de voirie

Dans la continuité d'amélioration des réseaux routiers sur l'ensemble de notre commune, des devis ont été demandés pour :

- la remise en état de la Route de la Queue.
- la réfection totale du Chemin du Mont.
- l'extension de la voirie Rue de l'Ange Armé.



Le conseil municipal doit recevoir d'autres consultations afin de comparer les différentes solutions techniques et financières.

Ces voiries totalement communales ne sont éligibles à aucune subvention.

## Redevance incitative

L'année 2014 sera consacrée à sa mise en place et à régler tous les dysfonctionnements .

Si votre poubelle n'est pas pucée, ou si celle-ci a disparu, nous vous demandons de bien vouloir informer le secrétariat de Mairie qui transmettra ces informations à la Communauté de Communes de Charly sur Marne.

Pour les retardataires la carte d'accès à la déchetterie est disponible à la Communauté de Communes de Charly sur Marne depuis le 30 janvier 2014.

Evitez de laisser votre poubelle sur la voie publique, elle risque d'être collectée toutes les semaines et ainsi vous dépasserez votre forfait de 26 levées.



## Assainissement non collectif

Les conditions climatiques nous ont conduits à suspendre le marché de la deuxième tranche de travaux depuis fin octobre 2013.

La reprise des travaux est prévue première quinzaine de mars si les engins peuvent accéder sans trop de dommages.

Le planning d'intervention de cette tranche devra être modifié. Pouvez-vous informer le secrétariat du SACAB de vos non disponibilités jusque fin juin (vacances, autres travaux etc...) au [03 23 82 56 36](tel:0323825636) afin de pouvoir mettre en place une grille d'intervention.

## Compteurs intelligents (télérelève)

Les compteurs d'eau et de gaz seront bientôt équipés d'un système de télérelève.



Ce système permettra à chaque abonné de vérifier sa consommation journalière, il permettra également de vous facturer au volume consommé (abandon des estimatifs) et surtout de vous prévenir le jour même d'une anomalie (fuite etc.).

Les sociétés Veolia, Gaz et Réseau de France sont actuellement en cours d'étude pour l'implantation du système du relais de transmissions des informations sur notre territoire. Cette étude se déroulera jusque fin 2014.

## Restaurant scolaire

A notre demande, notre prestataire de service, la société API, a référencé dans ses fournisseurs des entreprises locales. Grâce à ces producteurs respectueux de l'environnement et au circuit d'approvisionnement court, notre restaurant s'inscrit dans la démarche du Grenelle deux.



A ce jour, les fournisseurs sont :

La viande de bœuf et porc	Abattoir de Laon
Légumes : (carottes, poireaux, salades, navets selon saison).	Serre de Nogentel
Pommes de Terre	Ferme de Monsieur ROBILLART à Leuilly-Sous-Coucy (Aisne)
Pommes, Poires et Jus de fruits	Pommerie de Coincy l'Abbaye
Yaourt - Fromage Blanc	Ferme des 4 vents à Grisard (Oise)

## Sécurité

Après la remise en état du village (2009-2011), la municipalité a mis en place une action préventive, les services préfectoraux nous ont conseillés l'acquisition d'une sirène reliée au réseau national d'alerte.

Suite à quelques ennuis d'approvisionnement (vol de matériel pendant le transport), elle est en place depuis novembre 2013 sur l'atelier communal et sa mise en service est officielle depuis le 5 février 2014.

Désormais, chaque premier mercredi du mois, la sirène sonnera en fin de matinée (12h), le son d'alerte a une portée de 3 km.

Le son d'essai du mercredi sera un cycle de cinq sonneries.

**En cas d'alerte, trois cycles seront mis en œuvre soit quinze sonneries.**

## Vidéoprotection

Le dossier de vidéo protection de la place du Lieutenant Lehoucq et celui du parc de stationnement de la gare instruits depuis mars 2013, ont reçu l'agrément de la Commission Départementale de vidéo protection en date du 26 février 2014 pour une durée de cinq ans.

Dès la mise en place administrative (droit image, stockage et l'obtention des arrêtés de subvention), la mise en service se fera par la société (A3S Delabarre). La SNCF n'a pas encore signé la convention avec la Mairie.



## Ravivage de la flamme



Invitée par le Président de la Société Nationale d'entraide de la médaille militaire, Jean-Paul MARTIN, la commune de Chézy sur Marne a eu l'honneur de participer au ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris, le lundi 10 février 2014.

La délégation Guernouillate était composée d'un groupe d'anciens combattants, d'élus, d'une douzaine d'enfants du groupe scolaire et de parents.

Accompagnés de la 1ère Adjointe et du Maire, les enfants de Chézy sur Marne ont remontés une partie des Champs Elysées en place d'honneur derrière les 50 drapeaux présents. Ensuite ils ont été placés de part et d'autre de la stèle du soldat inconnu.

Laurine HAGHEBAERT et Célestin BERJOT, désignés par leurs camarades ont ravivé la flamme en présence du Président de la Médaille Militaire et du Général Bruno DARY.



A l'issue de la cérémonie, tous les enfants ont été félicités par l'ensemble des officiels. Les enfants étaient particulièrement émus et fiers d'avoir serré la main des différents Généraux et autres officiels, surtout impressionnés par la gentillesse de la Princesse Napoléon.

Nous pouvons être fiers du comportement très respectueux de nos enfants durant toute la cérémonie et nous avons entendu plusieurs d'entre eux chanter la Marseillaise reprise en cœur par l'ensemble des participants accompagnés de la Fanfare Militaire.



**Quel bon souvenir pour ces enfants, chacun recevra un diplôme prochainement.**

# Elections Municipales Mars 2014

## DEUX MODIFICATIONS IMPORTANTES :

- ☞ Le mode de scrutin (liste bloquée et paritaire)
- ☞ Election des délégués Communautaires au suffrage universel

### Mode de scrutin :

Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme auparavant :

**Le vote du mois de mars 2014 se fera sur liste bloquée**

**Le vote par procuration est autorisé selon la procédure habituelle, demande en gendarmerie une seule procuration par électeur**

**Tout bulletin surchargé ou rayé sera déclaré nul**

Vous ne pourrez plus :

- ☞ Ajouter ou retirer des noms
- ☞ Panacher n'est plus autorisé

**Il faudra voter en faveur d'une liste complète que vous ne pourrez pas modifier.**

La liste des candidats sera obligatoirement paritaire (alternance de personnes de sexe opposé).

La répartition des sièges des conseillers se fera à la proportionnelle avec prime majoritaire, ce qui signifie que la moitié des sièges sera attribuée à la liste qui aura recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour.

Les autres sièges seront répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés y compris la liste arrivée en tête et à la représentation proportionnelle en fonction des suffrages obtenus.

### Election des Délégués Communautaires :

Désormais, l'élection des délégués communautaires se fera au suffrage universel.

Pour la commune de Chézy sur Marne, vous élirez donc trois conseillers titulaires et un remplaçant. Ce remplaçant élu n'entrera en fonction qu'en cas de vacance d'un des trois postes (démissions, décès, etc).

Ces candidats devront être toujours disponibles, afin d'être efficaces et représenter la commune par trois suffrages.

Les décisions communautaires seront prises par les 46 délégués représentant les 21 communes de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne.

La liste des candidats communautaires et celle des Conseillers Municipaux seront sur le même bulletin de vote.

### Ce qui est donc nouveau :

- La liste paritaire.

- La présentation d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF, permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État, livret de circulation, délivré par le Préfet, carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore, carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires, carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

- Le bulletin sera comptabilisé comme nul en cas de panachage.

- Le mode de scrutin.

- L'élection des conseillers communautaires.

